



Est-ce que ce bien est libre d'achat ou pas ?

Par **Campagnarde47**, le **27/07/2012** à **12:14**

Bonjour,

Avec mon époux, nous sommes intéressés par l'achat d'un bien.

A priori une personne souhaite l'acheter aussi et a fait une proposition écrite.

Il faut savoir que cette même personne avait déjà entamer une procédure d'achat l'année dernière et puis plus rien.

Elle est revenue à la charge cette année et donc, à ce jour depuis près de deux mois le notaire en charge de ce bien attend encore les papiers d'accord de prêt de la banque pour signer le sous-seing.

Ma question est : doit-on attendre qu'elle se désiste ou est-il possible à notre tour de signer un compromis de vente ?

Merci de votre réponse.
Campagnarde47

Par **cocotte1003**, le **27/07/2012** à **12:58**

Bonjour, non vous ne devez pas signer un compromis puisque les acheteurs ne se sont pas encore désistés. voyez avec le propriétaires pour leur faire connaitre votre intention d'acheter, c'est à lui d'intervenir pour faire accélérer les choses avec le premier acheteur, cordialement

Par **Campagnarde47**, le **27/07/2012 à 13:08**

Bonjour,

Merci de votre réponse, mais encore une question même s'il n'existe que la proposition écrite et pas de promesse de vente écrite ?

Cordialement

Par **amajuris**, le **27/07/2012 à 14:32**

bjr,

nul besoin de promesse de vente écrite, il suffit que le vendeur et l'acquéreur soient d'accord sur la chose et le prix, et la vente est réputée parfaite sauf existence de conditions suspensives ou résolutoires.

cdt